

**Morières**  
lès Avignon**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS DU MAIRE**En application de l'article L.2122.22  
du Code Général des Collectivités Territoriales**DÉCISION MUNICIPALE N° 2024-10-207****Portant signature d'une convention de partenariat avec  
le collège Anne Frank, à l'occasion des représentations  
théâtrales "Poilu Show", produites par l'association  
Compagnie La Naïve**

Le Maire de Morières-lès-Avignon,

Vu l'article 8 de la Loi n° 70-1297 du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L-2122-22 résultant des dispositions de l'article 8 de la loi susvisée,

Vu la délibération n°2023-09-074 du conseil municipal du 26 septembre 2023, relative aux délégations consenties à Monsieur le Maire par le conseil municipal et parvenue en préfecture de Vaucluse le 29 septembre 2023,

Vu les actions de partenariat menées avec les associations sur l'ensemble du territoire communal, afin de développer la participation des habitants,

Considérant la nécessité d'accompagner le collège au moyen de la mise à disposition des salles communales, et de mettre en place un contrat entre le collège et la Ville.

**DÉCIDE****Article 1 :** D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec le collège Anne Frank, à l'occasion des représentations théâtrales "Poilu Show", produites par l'association Compagnie La Naïve.**Article 2 :** L'engagement des deux parties prendra effet à la signature de la convention pour les représentations du 14 novembre 2024.**Article 3 :** La prestation est consentie à titre gratuit.**Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).**Article 5 :** La présente décision sera annexée au registre des décisions et fera l'objet d'une information lors du Conseil municipal.

Fait à Morières-lès-Avignon, le 08 octobre 2024

Le Maire  
Grégoire SOUJQUE

HOTEL DE VILLE

53, rue Louis Pasteur - BP 60020 - Morières-lès-Avignon - 84271 Vedène Cedex  
Tél 04.90.83.87.12 - Fax 04.90.33.42.28 - [contacts@morieres.fr](mailto:contacts@morieres.fr) - [www.morieres.fr](http://www.morieres.fr)